



Messieurs syndicat de quartier le 11/07/2003

Service aménagement urbain

Affaire suivie par Christophe Piette

☎ : 05.57.02.20.37 - 📠 : 05.57.02.20.00

Email : amenagement@mairie-pessac.fr

Aménagement Urbain/2003/Divers/RéunionSardine21.05.03-CR

Réf: CP / ML n° 192

C.S.: DGST: *g* Adj: *R*

REUNION avec le SYNDICAT de QUARTIER de SARDINE

Du 21 MAI 2003

Présents :

M. P. VERDON Adjoint au Maire

M. Ch. PIETTE, Aménagement Urbain

Syndicat de quartier de SARDINE : Mme F. LAFON, Présidente – Mme DESPOUYS – M. PAPET

– M. ARIES – M. VIALARD – M. CHAUVE

M. VERDON rappelle que le premier groupe de travail sur le Pontet se tient le 27 mai. Il y aura les associations de quartiers et des personnalités représentatives. Le but est de travailler par thème.

Pour l'instant, les documents présentés sont des documents de travail, donc non communicables. Mais au fur et à mesure de leur validation, ils seront transmis.

M. VIALARD demande comment le comité peut **travailler sans document**.

M. VERDON répond que l'on n'est pas dans un principe de co-gestion. Les documents sont consultables mais pour éviter tout dérapage, ils ne sont pas pour l'instant communicables.

Mme LAFON demande pourquoi il y a autant **d'Emplacements Réservés** ?

M. VERDON répond qu'il y a eu un nettoyage des plans d'alignement et des emplacements réservés. Ce sont des propositions soumises à la discussion qui semblent intéressantes à la Ville dans le cadre de son aménagement. Les emplacements réservés présentés n'ont pas de lien direct avec l'étude du Pontet qui n'en est qu'au début. De plus, les emplacements réservés représentent une emprise à traiter avec des options d'aménagement à discuter.

La Ville ne souhaite d'ailleurs pas élargir les chaussées circulées ; mais les aménagements de sécurité, les trottoirs, les cheminements cyclables, les stationnements ou les plantations peuvent nécessiter un espace public plus important.

Ces aménagements se feront de toute façon dans la concertation comme d'habitude.

M A I R I E D E P E S S A C

Place de la 5^{ème} République 33604 PESSAC Cedex

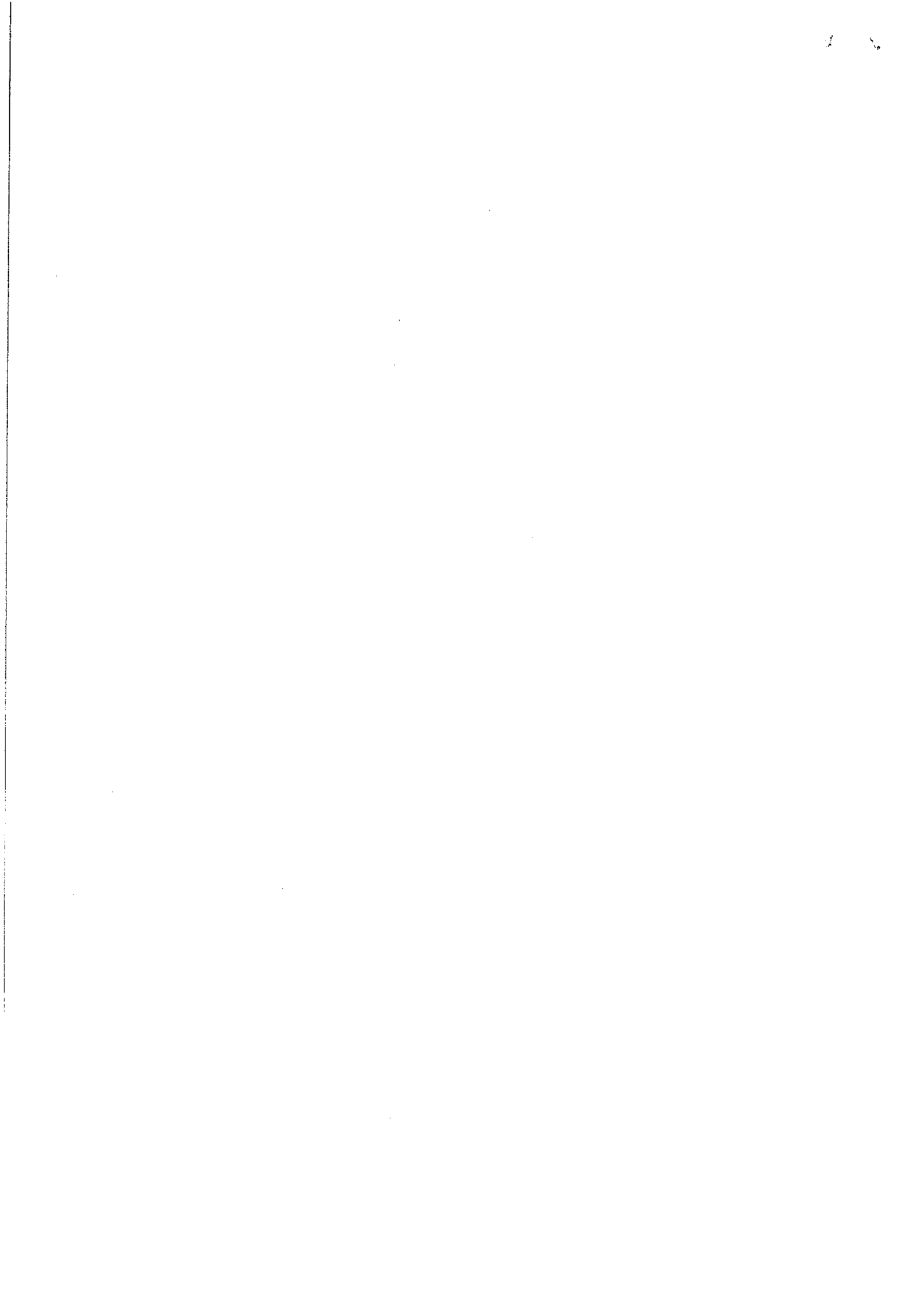
Téléphone : 05 57 02 20 20 Télécopie : 05 57 02 20 19

E-mail : courrier@mairie-pessac.fr

Site internet : www.mairie-pessac.fr

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

ADRESSER LA CORRESPONDANCE IMPERSONNELLEMENT A MONSIEUR LE MAIRE DE PESSAC



M. PIETTE ajoute que ces emplacements réservés sont faits pour des itinéraires cyclables ou piétons, si les rues ne sont pas aux normes ou encore si des besoins complémentaires en terme de stationnement, d'aménagement paysager sont nécessaires.

M. VERDON déclare qu'il faut rechercher une alternative à la voiture.

M. VIALARD pense qu'il y a trop d'emplacements réservés. Si tout est fait, il faudra beaucoup casser de maisons.

M. VERDON répond que la ville n'a pas l'habitude de tout casser pour élargir.

Mme DESPOUYS demande pourquoi il n'y a pas de **sens unique sur l'avenue du Maréchal Lyautey** pour faire une piste cyclable.

M. VERDON signale que ce point a déjà été traité, il y a plusieurs années. Il a été réfléchi à des liaisons inter quartiers à double sens.

M. ARIES demande s'il est possible de faire le **point sur l'ensemble des emplacements réservés**.

M. VERDON répond qu'il n'est pas possible de tout voir en une seule fois et d'avoir une réponse sur tous les emplacements réservés, car il y en a beaucoup, mais qu'il faut prendre contact avec M. MOULINIER, Conseiller Municipal, ou M. PIERROT, Service Domaine Public, afin de connaître les idées avancées sur chaque emplacement réservé.

M. VIALARD ajoute qu'il faut **faire attention aux personnes** qui pourraient être **touchées**.

M. VERDON répond qu'il est d'accord, mais que la ville et les syndicats de quartiers sont aussi garants de l'intérêt général.

M. VIALARD demande si la **voie de circulation à l'arrière des parcelles** est créée sur des terrains CUB ou privés et si elle est intégrée dans un schéma de circulation.

M. VERDON répond que c'est une proposition d'aménagement. L'A'urba dit que c'est intéressant d'avoir une voie en fond de parcelles pour urbaniser dans l'esprit du quartier. Sinon, cela se fait par bande d'accès, ce qui est insatisfaisant.

Pour l'ensemble des opérations, plusieurs montages sont possibles :

- tout publique,
- ou une partie privée et une partie publique.

Mais le projet n'est pas suffisamment avancé pour déterminer ce genre de situation.

Il est sûr que le financement sera croisé avec des bailleurs sociaux, des promoteurs privés, des équipements publics à la charge de la ville et des espaces publics financés par la C.U.B.

M. VIALARD demande **comment seront gérées les autres demandes d'accès**, s'il y en a ?

M. VERDON répond que cela dépend de l'intérêt général et de ce qui peut se faire à l'échelle d'un îlot.

M. VIALARD déclare que le comité a le droit d'avoir des idées différentes et peut également se tromper.

M. VERDON répond qu'il est tout à fait d'accord avec ça et que c'est un travail commun à engager.

Il ajoute par contre qu'il ne pourra pas rencontrer le comité seul avant chaque réunion du groupe de travail, car c'est cette instance qui est créée pour engager la discussion et faire avancer le projet. La décision finale revient de toute façon au Maire et au Conseil Municipal.

M. ARIES demande à quoi correspondent **les lignes vertes** sur les plans présentés ?

M. PIETTE répond que ce sont des limites paysagères de parcelles à regarder dans le cadre de l'aménagement. Cela ne veut pas forcément dire qu'elles ont toutes un intérêt paysager.

M. ARIES demande si un **travail sur les clôtures** est à faire.

M. VERDON lui confirme que oui.

Mme DESPOUYS demande s'il existe, comme à Arcachon, une **obligation de demande d'abattage des arbres** à la Mairie.

M. VERDON répond que c'est le cas s'ils sont en Espaces Boisés à Conserver. Sinon, il faudra étudier leur qualité dans le cadre du projet.

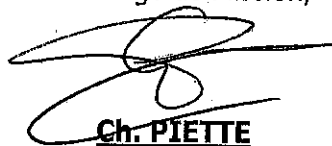
Le Comité de quartier demande pourquoi ne pas **classer la « coulée verte » en espace boisé à conserver.**

M. VERDON répond que le problème fondamental réside dans l'impossibilité de faire quoique ce soit dans les espaces boisés à conserver, ni cheminement piétons, ni piste cyclable...

* * *

M. VERDON clôt la réunion en remerciant les participants.

Le Chargé de Mission,



Ch. PIETTE

